Image not found or type unknown

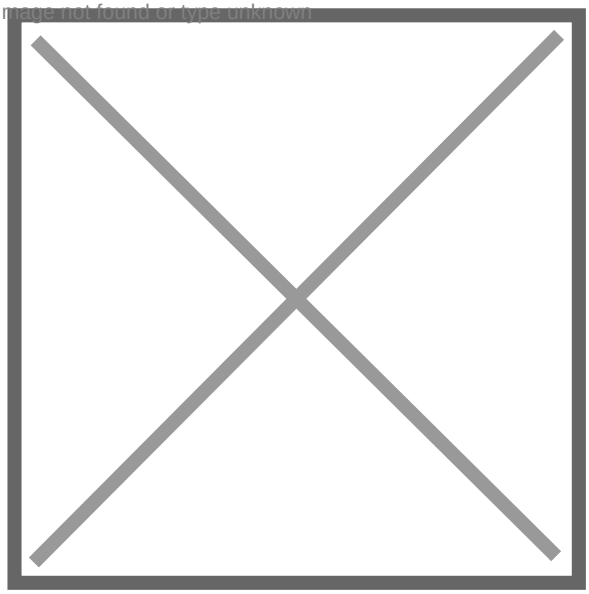

Versement pension alimentaire

Par **nordconseil**, le **31/08/2008** à **18:50**

Bonjour,
Je suis divorcé et père d'une jeune fille qui a eu 18 ans. Elle a réalisé sa scolarité dans le milieu militaire et réalisera pour l'année à venir une formation complémentaire avant d'intégré sa nouvelle fonction dans une caserne.
Pendant la formation qu'elle va suivre, elle sera rémunérée (elle touchera une solde).
Suis je dans l'obligation de continuer à lui verser une pension alimentaire.
Si vous souhaitez des informations complémentaires (si j'en dispose) je suis à votre disposition.
Cordialement.

Par **Marion2**, le **31/08/2008** à **18:55**

Elle sera étudiante, mais tout dépend du montant de sa solde (qu'elle soit majeure ne change rien)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés